

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 2 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le deux juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, maire,**

Présents : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA, Aziliz LE CAM, **MM.** Jean PIAT, Michel CERVINO, Yannick BIELLE, Sébastien LACAVE-PISTAA, Jean-Marc MAZOU, Xavier PIAT, Jérôme SANCHEZ.

Absent-excuse : M. Olivier MICHON (pouvoir à Mme Isabelle BRUN)

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 juin 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité + 1 pouvoir

2°) Désignation des délégués au Syndicat d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques

DELEGUE TITULAIRE :

- M. Jean-Marc MAZOU

DELEGUE SUPPLEANT :

- M. Michel CERVINO

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

3°) Désignation d'un conseiller municipal « défense »

DELEGUE TITULAIRE :

- M. Olivier MICHON

DELEGUEES SUPPLEANTES:

- Mme Sandrine BERSANS
- Mme Françoise CLASTRE

Délibération est approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

4°) Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement « Gave et Baïse »

DELEGUES TITULAIRES :

- M. Jean PIAT
- M. Olivier MICHON

DELEGUES SUPPLEANTS :

- M. Jérôme SANCHEZ
- M. Yannick BIELLE

Délibération est approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

5°) Désignation des délégués au SIVU des coteaux de Lasseube

- Mme Martine RODRIGUEZ
- Mme Sandrine BERSANS
- Mme Françoise CLASTRE

Délibération est approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

6°) Désignation d'un référent « Assistant de prévention »

DELEGUE TITULAIRE :

- M. Xavier PIAT

DELEGUE SUPPLEANT :

- M. Olivier MICHON

Délibération est approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

7°) Vote du budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine RODRIGUEZ, Maire, vote **les propositions nouvelles** du Budget Primitif de l'exercice 2020.

• **Investissement :**

Dépenses : 305 213,00

Recettes : 305 213,00

• **Fonctionnement :**

Dépenses : 732 456,00

Recettes : 732 456,00

Principales recettes de fonctionnement : produit de la cantine et garderie, impôts et taxes (319 164€), dotations de péréquation et participations (96 139 €) et excédent 2019 (305 120 €)...

Principales dépenses de fonctionnement : matériel et entretien matériel, peinture maison pour tous, consommation d'eau et d'électricité, carburant, alimentation, assurances, maintenance et services extérieurs (179 114 €) charges de personnel et cotisations (198 530 €), indemnités élus, et organismes extérieurs (116 017 €)...

Emprunt : la commune est très peu endettée : l'annuité annuelle s'élève à 26 062 € pour 2020.

Principales recettes d'investissement : fonds de compensation de la TVA et taxe d'aménagement (25 509 €) subvention voirie (8 857 €) et virement d'une partie de l'excédent 201 933 €)

Principales dépenses d'investissement : voirie, bâtiments communaux, aménagement terrain (cimetière...) (204 140 €)...

Délibération est approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

8°) Divers

a) Voirie

Les poteaux téléphoniques défectueux sont en cours de changement : une réclamation a été envoyée à M. le Préfet pour faire accélérer les travaux.

Entretien des chemins : journée citoyenne à prévoir

b) Ecole et bâtiments communaux

La même équipe enseignante sera présente à la rentrée scolaire 2020 : 40 enfants à l'école d'AUBERTIN et 57 à Saint-Faust

Lundi 6 juillet 2020 : grand nettoyage de l'église, de la maison pour tous et de l'école

c) ADMR

Olivier MICHON et Françoise CLASTRE sont les délégués de l'ADMR

d) SIVOM « Ile aux Enfants »

Une nouvelle présidente va être élue.

Le SIVOM fait face à des difficultés financières dues aux conséquences de l'épidémie de coronavirus.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22 h 30

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.